

**Pour un traitement optimisé des déchets
dans les Hautes-Pyrénées**

**Proposition de solutions alternatives
au
Tri Mécano Biologique**

Dossier réalisé par :

L'ADRISE

Siège : 20 impasse du pic du midi, 65460 BAZET

association.adrise@gmail.com

05 62 33 46 80

06 08 81 81 33

Version modifiée du 27/06/2016

Préambule

- Environ 70 000T d'OMR (Ordures Ménagères Résiduelles) produites chaque année dans le département.
- Actuellement, tous ces déchets sont directement envoyés dans deux installations de stockage :
 - ✓ l'une située à Bénac (65)
 - ✓ l'autre à Liéoux (31).
- Fermeture de l'ISDND de Bénac, fin 2015.
- Les OMR sont collectées en mélange, et trop de choses finissent encore dans la poubelle de déchets ménagers.
- Une politique de diminution des déchets quasiment inexistante.
- Les OMR du département contiennent des produits dangereux.
- Une valorisation des déchets que l'on peut nettement améliorer.
- Les lois votées par le Parlement en application du Grenelle de l'Environnement fixent de nouvelles obligations aux collectivités qui assurent la collecte et le traitement des déchets ménagers.
- Les quantités éliminées en centre de stockage doivent être limitées à 60% des déchets produits sur le département.
- En 2015, 45% des déchets ménagers devraient être valorisés ou recyclés. Avec 70% des déchets éliminés en centre de stockage et un taux de valorisation de moins de 20%, le département des Hautes-Pyrénées doit engager un effort particulier pour respecter les obligations du Grenelle.
- La loi en vigueur sur les gros producteurs de biodéchets qui n'est pas appliquée.
- Le projet de loi actuel sur la transition énergétique qui spécifie que les nouveaux projets de TMB (Tri Mécano Biologique) doivent être évités (ils devaient initialement être interdits après 2016 !...), et qui va certainement acter la mise en place généralisée d'une collecte des biodéchets aux particuliers en 2020.
- Le vote de la loi "Notre" avec la redéfinition des compétences.
- Un PDEDMA qui repris par la nouvelle région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées et qui n'a pas été révisé.

Ce sont autant de raisons qui nous poussent aujourd'hui à proposer un projet de solutions de traitement des déchets des Hautes-Pyrénées, en alternative au Tri Mécano Biologique (TMB).

SOMMAIRE

Préambule	- 1 -
1 – Ce que nous demandons en préalable	- 4 -
2 – Sur quoi nous basons-nous ?	- 4 -
3 – Notre logique : un traitement des déchets cohérents de A à Z	- 4 -
3 ETAPES :	- 6 -
<i>Tri sélectif/ Collecte</i>	- 6 -
<i>Installations de traitement des déchets</i>	- 6 -
<i>Débouchés</i>	- 6 -
4 – Traitement des déchets par type	- 6 -
4.1 – Les Matériaux secs (Plastiques, verres, cartons, papiers, métaux etc...)	- 6 -
COLLECTE SELECTIVE	- 6 -
TRI / TRAITEMENT (Capvern)	- 7 -
DEBOUCHES	- 7 -
Principe de fonctionnement de ce procédé :	- 7 -
4.2 – Les Bio-déchets (industrie alimentaire, restauration, marchés mais également restes de repas des citoyens des Hautes-Pyrénées...)	- 7 -
COLLECTE SELECTIVE DES BIO DECHETS	- 8 -
TRAITEMENT	- 8 -
OPTION 1 :	- 8 -
DEBOUCHES	- 9 -
OPTION 2 :	- 9 -
DEBOUCHES	- 10 -
4.3 – Les Ordures Ménagères Résiduelles (tout ce qu'on ne peut pas réparer, réutiliser, recycler...)	- 10 -
COLLECTE SELECTIVE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES	- 10 -
TRAITEMENT	- 10 -
5 – Nos attentes en comparaison avec le projet actuel	- 12 -
5.1 - Projet actuel UTV 65 (chiffres tirés du dossier d'enquête publique)	- 12 -
5.2 - Projet « solutions alternatives »	- 12 -
5.3 - Qu'attendons-nous des syndicats de collecte :	- 12 -
5.4 - Qu'attendons-nous du SMTD 65 :	- 13 -
6 – Un projet ambitieux qui fonctionne ailleurs	- 13 -
7 – Nos objectifs	- 15 -

- La protection de l'être humain - 15 -
- Assurer l'avenir des générations futures - 15 -

PROJET

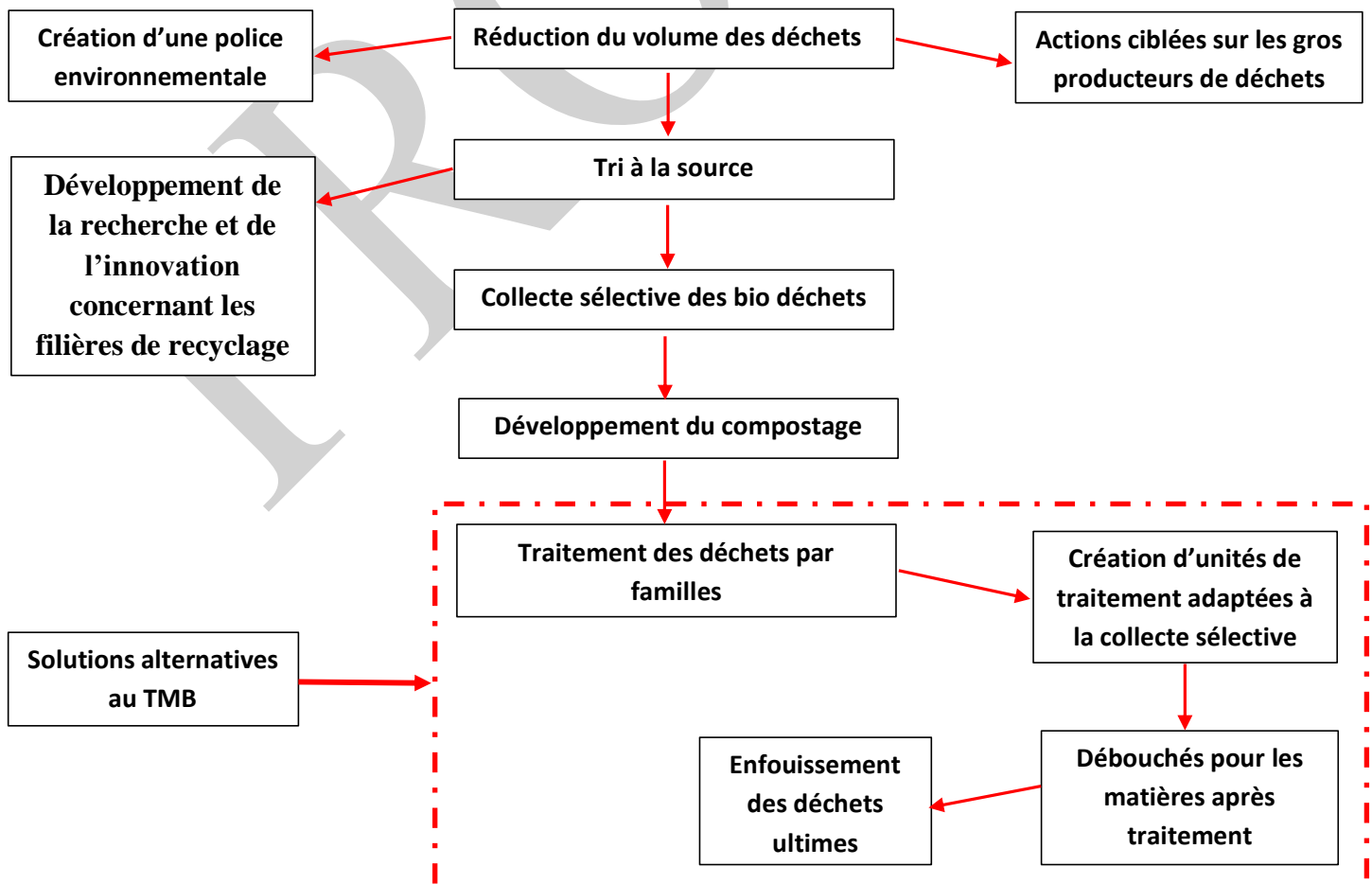
1 – Ce que nous demandons en préalable

- La mise en place rapide d'un du Plan Régional d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés tenant compte des déboires des usines de Tri Mécano Biologiques (TMB)
- Des actions de préventions ambitieuses
- Une réelle politique ambitieuse de réduction du volume des déchets
- Un véritable tri à la source
- S'appuyer sur le tissu associatif départemental au sein duquel, des associations œuvrent dans le recyclage, la réparation et la réutilisation depuis quelques années et possèdent une véritable expertise dans ce domaine
- Une véritable collecte sélective poussée des bio-déchets dans le département des Hautes-Pyrénées et le développement soit de la pesée embarquée, soit de la tarification incitative à la présentation du bac à ordures ménagères.
- Développement du compostage
- Le développement de la recherche et de l'innovation concernant notamment les filières de recyclage
- Des unités de traitements adaptés à la collecte sélective, respectueuses de l'environnement et des êtres humains.
- La création d'une « police environnementale ».

2 – Sur quoi nous basons-nous ?

L'étude de ce qui fonctionne ailleurs, habitat disséminé, habitat vertical, mais aussi diversité sociale, en Europe, ainsi qu'aux Etats-Unis.

3 – Notre logique : un traitement des déchets cohérents de A à Z



PROJET

3 ETAPES :

Tri sélectif / Collecte

Une collecte sélective poussée suivant les efforts de tri

Installations de traitement des déchets

Des installations adaptées :

- Aux déchets collectés
- A leur environnement (ne pas sacrifier les riverains)

Débouchés

Maximiser le recyclage et les exigences de protection de l'environnement

4 – Traitement des déchets par type

3 TYPES DE DECHETS DIFFERENTS

DONC

3 LOGIQUES DE TRAITEMENT DIFFERENTES

Matériaux secs : plastiques, verres, cartons, papiers, métaux...

Bio-déchets : industrie alimentaire, restauration, marchés mais également restes de repas des citoyens des Hautes-Pyrénées...

Ordures ménagères résiduelles : tout ce qu'on ne peut pas réparer, réutiliser, recycler

Donc : plusieurs installations de traitement au lieu d'une. Plus simples, plus efficaces et surtout moins coûteuses...

4.1 – Les Matériaux secs (Plastiques, verres, cartons, papiers, métaux etc...)

**Tri sélectif / Collecte → Installation de tri / Installation de traitement des déchets
→ Débouchés**

COLLECTE SELECTIVE



Une collecte organisée, évitant de mélanger les matériaux secs avec la matière fermentescible

TRI / TRAITEMENT (Capvern)



Faire évoluer le centre de tri départemental de Capvern (65), afin qu'il soit en mesure de trier également les matériaux secs HQE (Haute Qualité Environnementale).
Développer à proximité immédiate, une unité de recyclage des déchets triés dans ce centre.

Option 1 :

Création d'une installation de dépolymérisation des CSR (Combustibles Solides de Récupération). Actuellement, une société X est en mesure de réaliser cette opération. Cette installation nécessite 2 hectares de terrain.

Le délai entre le début de la construction et le fonctionnement est de l'ordre de 8 mois.

Coût pour la collectivité : 5 à 10€/tonnes afin de broyer les CSR.

Option 2 :

Enfouissement réversible. Ces déchets sont enfouis dans un centre de stockage, jusqu'à ce que la technologie de traitement de ces diverses matières ait suffisamment évolué, afin de les traiter sans nuisances ni atteintes à l'être humain et à l'environnement.

DEBOUCHES

**Développement de filière de recyclage à proximité immédiate.
Transformation des CSR en carburant.**

Principe de fonctionnement de ce procédé :

Ce procédé utilise une partie des déchets appelés CSR (Combustibles Solides de Récupération) qui sont composés des produits suivant :

- Les cellulosiques : papiers, cartons, textiles sanitaires
- Les plastiques
- Les polystyrènes
- Les films plastiques

Ces CSR sont transformés en carburant (essence, gas-oil ou kérosène) par la technique de la dépolymérisation.

4.2 – Les Bio-déchets (industrie alimentaire, restauration, marchés mais également restes de repas des citoyens des Hautes-Pyrénées...)

Tri sélectif / Collecte → Installation de traitement des bio déchets → Débouchés

COLLECTE SELECTIVE DES BIO DECHETS



La mise en œuvre chez nous, de ce qui marche ailleurs



Développement du compostage individuel et/ou collectif

TRAITEMENT

OPTION 1 :

Installation de méthanisation ou de compostage, hors zone urbanisée



Construction d'une usine de méthanisation / compostage simple, sans Tri Mécano Biologique
Un périmètre de sécurité d'au moins 1500 m doit être respecté, en regard des risques d'incidents industriels éventuels et des nuisances olfactives possibles.

A défaut de pouvoir respecter ces distances de sécurité, le porteur de projet devra justifier et garantir l'absence de nuisances. Il devra en outre créer un réseau « sentinelles » ainsi qu'un site web interactif, sur lesquels les riverains pourront faire des observations de nuisances quelles qu'elles soient, en temps réel.

Une Commission de Suivi de Site doit pouvoir « inspecter » régulièrement l'installation et dialoguer en temps réel avec l'exploitant.

Coût estimé :

8 millions d'euros (terrain + construction).

Coût de la collecte et du traitement dépendant de l'opérateur.

DEBOUCHES

Cette usine doit pouvoir produire du biogaz de qualité ré injectable dans le réseau GRDF, ou consommé sur place en alimentation d'autres installations ou entreprises ou faire de la cogénération. Le compost produit doit faire l'objet d'un partenariat avec la chambre d'agriculture, afin de trouver des débouchés.



OPTION 2 :

Utilisation des installations de l'usine de méthanisation de la société X, qui doit voir le jour sur la commune de Bordères/Echez.



Cette installation est en mesure de traiter les bio déchets des gros producteurs de déchets ainsi que ceux des particuliers, pour tout le département.

Un périmètre de sécurité doit être respecté, en regard des risques d'incidents industriels éventuels et des nuisances olfactives possibles.

A défaut de pouvoir respecter ces distances de sécurité, le porteur de projet devra justifier et garantir l'absence de nuisances. Il devra en outre créer un réseau « sentinelles » ainsi qu'un site web interactif, sur lesquels les riverains pourront faire des observations de nuisances quelles qu'elles soient, en temps réel.

Une Commission de Suivi de Site doit pouvoir « inspecter » régulièrement l'installation et dialoguer en temps réel avec l'exploitant.

Coût estimé :

100€/tonnes environ (collecte + traitement) pour la collectivité...

Rappelons à toutes fins utiles, que les biodéchets sont composés de :

- Sous-produits animaux
- Déchets municipaux y compris la fraction qui pourrait être collectée séparément (restes de cantines, restaurants, hôpitaux...)

Que ces biodéchets appartiennent à la rubrique de classement des déchets n° 20 01 08.

Que pour traiter ces biodéchets, il faut être titulaire d'une autorisation d'exploiter en bonne et due forme.

Que par arrêté Préfectoral l'UTV 65 ne peut traiter que les Ordures Ménagères collectées en mélange inscrites sous le n° 20 03 01 du classement des déchets.

DEBOUCHES

Cette usine est capable de produire du biogaz de qualité ré injectable dans le réseau GRDF. Le contrat de ré injection avec GRDF est déjà acté. Le compost produit doit faire l'objet d'un partenariat avec la chambre d'agriculture, afin de trouver des débouchés.

4.3 – Les Ordures Ménagères Résiduelles (tout ce qu'on ne peut pas réparer, réutiliser, recycler...)

Tri sélectif / Collecte → Installation de stockage de matières non-dangereuses

COLLECTE SELECTIVE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES



Tout ce qui ne peut pas être réparé, réutilisé, recycler, doit être collecté séparément de la collecte des matériaux inertes et bio-déchets

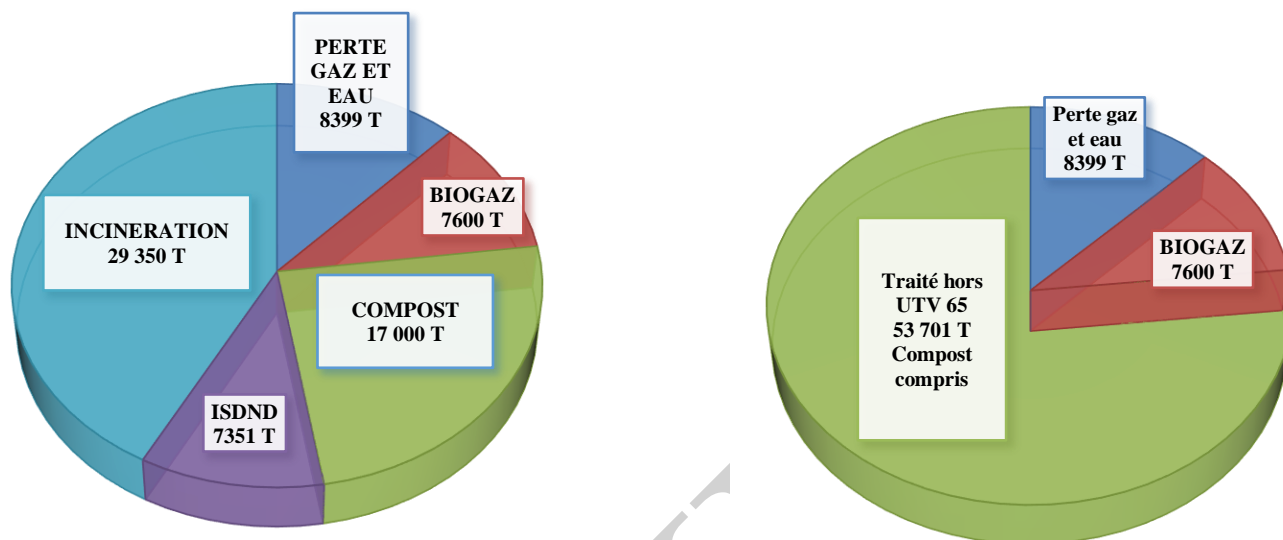
TRAITEMENT

Création d'une ISDND de capacité réduite, accueillant des déchets inertes sans fermentescibles, sur un des sites prévus par le SMTD 65.

PROJET

5 – Nos attentes en comparaison avec le projet actuel

5.1 - Projet actuel UTV 65 (chiffres tirés du dossier d'enquête publique)



5.2 - Projet « solutions alternatives »

Projet actuel

- Nuisances olfactives
- Risque(s) d'incident(s) /accident(s) industriel
- Impacts sanitaires
- Dévaluation du patrimoine
- Destruction des projets de valorisations locales

Projet du Collectif

Pas d'impacts :

- Ni nuisances
- Ni impacts sanitaire
- Ni risque vital
- Ni atteinte au patrimoine
- Ni sacrifices des projets locaux

La priorité : la protection de l'être humain

5.3 - Qu'attendons-nous des syndicats de collecte :

- Le développement du tri à la source des matériaux secs et de la matière fermentescible
- Faciliter le geste de tri pour les usagers
- Une redevance incitative (exonération pour le lombri-compostage ou le compostage individuel par exemple)
- Un plan de prévention des déchets : poursuite de la politique, déjà initiée, de la distribution de composteurs, distribuer des lombri-composteurs, poursuivre la mise en place d'ambassadeurs du tri dans les quartiers, les écoles les lieux touristiques (Lourdes en priorité)

Une collecte bien faite à la base :

- Organisation des jours de collecte
- Harmonisation des moyens de collecte et des consignes de tri dans tout le département

- Mise en place et généralisation de la pesée embarquée
- Respect de l'acte citoyen, en veillant à ce que l'entreprise chargée de la collecte ne re-mélange pas les déchets
- Inciter les hôtels, restaurants et autres commerces Lourdais et plus généralement, ceux des sites touristiques des Pyrénées, à trier

5.4 - Qu'attendons-nous du SMTD 65 :

- **Des unités de traitement favorisant la protection de l'environnement.**
- **Des unités de traitement préservant l'intégrité la santé et le cadre de vie des riverains (respect du principe de précaution et des distances de sécurité)**
- Un plan de prévention des déchets (sensibilisation au problème des déchets, dans les écoles et auprès des administrations et armée)

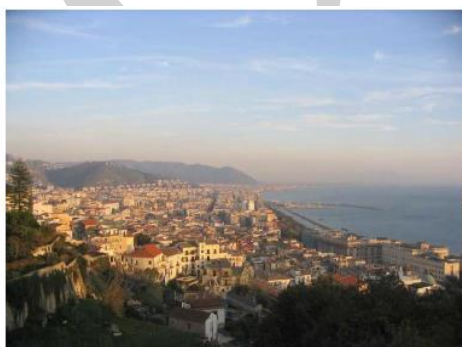
6 – Un projet ambitieux qui fonctionne ailleurs

En Allemagne, dans les pays nordiques, mais aussi dans de nombreuses villes d'Italie et d'Espagne (avec habitat vertical et diversité sociale, comme chez nous). **Le taux de recyclage et de valorisation organique atteint entre 70% et 85%, avec des techniques dont certaines sont développées dans notre projet.**

La part des OMR, et donc le recours à l'enfouissement et à l'incinération ne représente plus que 30% à 15% ! A terme notre projet tend vers les performances de nos voisins européens : **85% de recyclage**

Alors que le projet actuel nous condamnera à envoyer au moins pendant 20 ans plus de 60% de nos déchets en décharge et/ou incinération !

Ça marche en Italie (Turin, Salerno, Palermo, Monza, Pordenone, etc...)
Habitat vertical (appartements), diversité sociale, agglos de 900.000 habitants !



Jusqu'à 75% de recyclage et valorisation organique !
Une baisse significative du coût du traitement des déchets



Ça marche en Espagne (Usurbil, Hernani, etc.)
Habitat vertical (appartements), diversité sociale : comme chez nous !



Les déchets ne restent pas plus d'une heure dans les rues Ce sont les riverains qui choisissent les emplacements des bornes de collecte Jusqu'à 85% de recyclage et valorisation organique !



Ça marche partout en Europe
Cela ne peut que marcher chez nous aussi !

Stoppons le projet actuel à Bordères sur l'Echez

Mettons en place des solutions qui fonctionnent !

Citoyens des Hautes-Pyrénées à vous de jouer : vous êtes la clef du succès, par votre investissement dans un tri efficace, en produisant moins de déchets et en triant mieux vous pouvez aider à résoudre le problème des déchets...

A nos élus de s'investir pour que ces propositions deviennent réalité !

Nos élus ont un rôle majeur à jouer :

La réussite du tri à la source dépend d'une réflexion en amont de leur part, réflexion entretenue et améliorée régulièrement au regard des retours d'expérience.

La vocation de nos élus :

Préserver la santé et la sécurité des citoyens des Hautes-Pyrénées

**Il n'y a pas de solution miracle, ni pour nous, ni pour les élus :
la véritable solution est un ACTE CITOYEN !**

7 – Nos objectifs

- La protection de l'être humain

**Notre Santé, Notre Sécurité,
La Qualité de l'air que nous respirons
SONT DES DROITS FONDAMENTAUX**

- Assurer l'avenir des générations futures

**La Protection de l'Environnement
est vitale pour l'avenir de tous**